



INTERESSEMENT 2024 : LA CFDT SIGNE

L'accord intéressement 2024 vient d'être signé par la CFDT, FO, le SNAP et la CFE-CGC.

Qu'est-ce qui change par rapport à l'accord 2023 ?

1. **Un nouveau critère RSE** sous forme d'un module e-learning à réaliser au choix parmi 5 modules proposés:
 - Sensibilisation à la RSE : module général sur les 3 champs de la RSE
 - Les essentiels de l'accessibilité : module sur le champ sociétal / handicap
 - Les 10 règles d'une conduite éco-responsable : module sur le champ environnemental
 - Promouvoir les métiers et secteurs de l'économie verte : module sur le champ environnemental et sociétal
 - Prévenir le sexisme et les violences sexuelles

2. **Un nouveau critère « social »** lié à la présence en formation.
L'indicateur de Présence en formation est issu du tableau de bord formation.
Les résultats sont disponibles à la maille nationale et régionale.
Le cumul des résultats mensuels constitue le résultat annuel pour l'indicateur.

Les trois autres critères ne changent pas et sont toujours basés sur la performance opérationnelle, ce qui nous donne la clé de répartition suivante :

Indicateurs	Pondération
Satisfaction des demandeurs d'emploi vis-à-vis de leur accompagnement (ACO2)	1/5
Satisfaction des demandeurs d'emploi à propos de l'information sur leurs droits à l'indemnisation (IND2)	1/5
Satisfaction des entreprises vis-à-vis des services de France Travail (ENT2)	1/5
Sensibilisation à la RSE	1/5
Présence en formation	1/5

3. **Une quote part distribuable** un peu moins favorable pour favoriser la « surperformance » selon la direction :

Taux d'atteinte	Quote-part distribuable
< 95 %	0 %
≥ 95 % et < 96 %	50 %
≥ 96 % et < 98 %	70 %
≥ 98 % et < 100 %	90 %
≥ 100 %	100 %

CFDT.FR



Pourquoi la CFDT a signé ?

L'intéressement fait partie de nos revendications depuis la création de l'établissement Pôle emploi et a été largement plébiscité par nos adhérents.

Malgré les points très perfectibles de cet accord, nous sommes convaincus qu'il apportera un supplément de pouvoir d'achat à tous les salariés et marque une forme de reconnaissance pour le travail accompli.